

Modalités d'inscription administrative :

- à l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires)
 - à l'examen d'entrée au CRFPA
- ### Année 2017/2018

- L'inscription administrative à la préparation de l'IEJ.

Les étudiants devront s'inscrire auprès de la scolarité centrale. Les inscriptions doivent être effectuées entre le 05 juillet et le 27 octobre. La remise d'un dossier d'inscription administrative n'est nécessaire qu'en cas d'inscription unique à l'IEJ.

Pendant cette période, les demandes d'inscription seront prises en compte pendant les périodes d'ouverture de la scolarité centrale. Les étudiants auront eu la possibilité auparavant d'effectuer leur inscription en Master en ligne (pour ceux qui sont en double diplôme et précédemment inscrits à l'Université de Corse).

Les inscriptions tardives et hors délai peuvent être acceptées avec l'accord de la Direction.

- L'inscription administrative à l'examen d'entrée du CRFPA.

Les étudiants devront s'inscrire auprès de la scolarité centrale. La remise d'un dossier d'inscription administrative n'est nécessaire qu'en cas d'inscription unique en CRFPA.

La fiche des choix pédagogiques de l'examen d'entrée au CRFPA devra être remise complétée pour que l'inscription administrative en CRFPA puisse être prise en compte. Les fiches seront régulièrement transmises au decanat de l'UFR Droit.

- Les droits d'inscription administrative

Combinaison inscription	Master	Prépa concours	CRFPA	Total sans Sécu	Sécu	Total avec Sécu
Préparation IEJ		250,00		250,00	217,00	467,00
CRFPA			250,00	250,00	217,00	467,00
Préparation IEJ + CRFPA		250,00	150,00	400,00	217,00	617,00
Master + Préparation IEJ	261,10	200,00		461,10	217,00	678,10
Master + CRFPA	261,10		200,00	461,10	217,00	678,10
Master + Préparation IEJ + CRFPA	261,10	300,00		561,10	217,00	778,10
Master + Préparation IEJ + CRFPA	261,10	200,00	100,00	561,10	217,00	778,10
Préparation IEJ en tant qu'admissible au CRFPA		60,00		60,00		60,00